Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID: 031-213104847-20230703-DELCOM23_26-DE

DÉPARTEMENT Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT TOULOUSE

COMMUNE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-26

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-trois et le 3 juillet à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 28/06/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : Mesdames BAYLAC, BOTANCH, GAILLARD, MARTIN, PERTUISET, PIN-BELLOC, Messieurs ARTIGUE, de LASSUS SAINT GENIES, MORILLON, OTAL, PEYRUCAIN, ROUCH.

Etaient absents et représentés : Mesdames CLAEYS, MAURICE, TOMAS, Messieurs AUXIETRE, HANNON.

Etait absent : M. PEDRONO.

Monsieur ROUCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Dénomination des voies communales et privées du secteur Malingoust et du lotissement Les Jardins de Jeanne

Madame le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant la nouvelle urbanisation sur une partie du secteur Massebiau,

Vu le besoin de dénommer de nouvelles voies et des voies existantes,

Le conseil municipal avec 17 voix pour et une abstention

- > ADOPTE les dénominations suivantes :
 - Voies créées :
 - Rue des Noisetiers
 - Rue des Pins
 - Voies existantes :
 - Impasse des Bordettes
 - Chemin Malingoust
- ➤ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Membres en exercice 19
Membres présents 13
Suffrages exprimés 17
Pour 17
Contre 0

Abstention



